



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dispense

Question écrite n° 39565

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur certaines difficultés qui, très probablement, se poseront lors de la période de transition nécessaire à la réforme du service national. Il observe que, celle-ci devant s'étendre sur plusieurs années, les dispositions qui régissent actuellement les conditions de dispense devraient continuer à s'appliquer. Il pense que de cette situation résultera vraisemblablement l'incompréhension de nombreux jeunes qui se verront appliquer des dispositions dont ils savent qu'elles ont vocation à être, à court terme, remises en cause. Il songe plus particulièrement aux nombreux jeunes engagés dans la vie active et qui connaissent parfois au terme de leur service national des difficultés de réinsertion professionnelle. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place, durant la période transitoire qui va s'ouvrir, un assouplissement des conditions de dispense.

Texte de la réponse

Le 28 mai, le Président de la République a rendu publiques ses propositions en matière de réforme du service national. Elles seront reprises et détaillées dans un projet de loi portant réforme du code du service national qui sera présenté au Parlement à l'automne. Il ressort des orientations gouvernementales que seuls seront incorporés sur la période 1997-2002 au titre du service national actuel les jeunes Français nés avant le 1er janvier 1979. Les jeunes nés depuis cette date seront progressivement appelés au rendez-vous citoyen puis pourront être candidats à des volontariats civils et militaires. Tout au long de la période de transition, il est essentiel pour le passage harmonieux vers le modèle d'armée professionnelle que les jeunes assujettis au service national l'effectuent dans les conditions en vigueur aujourd'hui. Le régime des dispenses et des exemptions qui leur est applicable reste donc conforme aux termes figurant actuellement dans le code du service national.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39565

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2931

Réponse publiée le : 1er juillet 1996, page 3533